

# SA POSIB

DECEMBRE 2012 N° 27

JOURNAL GRATUIT

## RASSEMBLEMENT POPULAIRE LAMENTINOIS (RPL)

### EDITORIAL



**Daniel Marie-Sainte**  
Conseiller municipal  
RPL  
Vice-président du  
Conseil régional

En juillet, le maire du Lamentin avait pris un engagement public devant les membres du conseil municipal de donner des informations sur la situation financière de la Semavil lors de la réunion du mois de septembre 2012.

Cet engagement avait été confirmé par le nouveau premier adjoint au maire sur les ondes de Martinique 1ère radio puis télé le 31 août dernier.

Or jusqu'ici ni le maire ni son premier adjoint n'a com-

muniqué les informations réclamées par les élus de l'opposition depuis plusieurs mois.

Ils ne l'ont pas fait non plus lors des réunions du conseil municipal des mois d'octobre et de novembre 2012.

Pourquoi cette opacité ?

Pourquoi cette rétention de l'information ?

Que veut dissimuler le maire ?

Le doute nous amène à pro-

poser l'hypothèse suivante : « Est-ce le fait que, malgré les déficits répétés apparaissant dans les comptes de la Semavil en 2010 et 2011, le maire continue, en sa qualité de président mandataire social de cette société d'économie mixte, à se servir des somptuaires rémunérations ? »

Pour mettre fin à ce débat, le maire devra s'expliquer un jour sur cette situation, qui met en péril les finances de la ville du Lamentin.

## A QUAND LA NOUVELLE COLLECTIVITE ?

### Le nouveau président de région était favorable à 2014

Le 29 juin 2011, M. Serge Letchimy disait devant les députés à Paris être favorable à la date de 2014 pour la mise en place de la nouvelle collectivité de Martinique :

*Depuis 1982 et même avant, un processus s'est engagé, mais nous avons effectivement perdu trente ans... Je ne partage pas l'argument du gouvernement sur le droit commun – même si je suis favorable à la date de 2014, tout le monde le sait. »*

### Maintenant il est favorable à 2015 !

Le 20 novembre 2012, dans un communiqué de presse qu'il a cosigné avec la nouvelle présidente du conseil général, avant même la consultation de leurs assemblées respectives, cette fois-ci pour se conformer au droit commun, les deux présidents :

*« Considérant que le gouvernement actuel... a décidé, pour toutes les régions et tous les départements, de reporter l'élection à 2015... déclarent soutenir le projet de loi relatif au calendrier électoral, reportant l'élection de la Collectivité de Martinique à 2015. »*

### Le 'droit commun' n'est que prétexte

Mais depuis le vote de la constitution de la V<sup>ème</sup> république de 1958, la Martinique est régie par l'article 73 de la constitution qui, même si elle prévoit que les lois applicables en Martinique soient celles qui existent en France, n'est pas le droit commun des régions et départements de France ; ceux-ci sont régis par l'article 72 de cette même constitution.

L'article 73 dispose que les lois qui nous régissent peuvent être adaptées par le parlement aux conditions particulières des « Collectivités d'outremer ».

Nous voyons que la doctrine du nouveau président de région est à géométrie variable. *Silon van latjé poul panché !* Pour les membres de « Ensemble Pour une Martinique Nouvelle » une seule règle :

Les élections pour la mise en place de la nouvelle collectivité de Martinique doivent avoir lieu le plus tard possible par crainte de les perdre, comme ont été perdues les élections législatives de juin 2012 !

Mais n'oublions pas ce proverbe : « *Tou sa ki ka trennen ka sali* »

DMS

### VOUS VOULEZ SAVOIR CE QUI SE PASSE DANS VOTRE COMMUNE ?

Le conseil municipal du Lamentin se réunit tous les derniers jeudis du mois à 16h30. Venez écouter. Venez soutenir l'opposition - le Rassemblement Populaire Lamentinois - qui défend vos intérêts.

### QUEL AVENIR POUR LE QUARTIER VIEUX-PONT ?

Publié par le  
Rassemblement  
Populaire Lamentinois  
0696 31 64 24

#### LA PERMANENCE DU MIM

##### 5 rue des Barrières

Daniel Marie-Sainte reçoit  
tous les jeudis de 16h00 à  
18h00, sauf le dernier  
jeudi du mois

Depuis notre arrivée au conseil municipal du Lamentin, nous n'avons cessé d'interroger le maire sur l'état d'avancement du projet de réhabilitation du quartier Vieux Pont confié à la Semavil au début des années 90.

Ce quartier est situé à proximité du centre-bourg et se trouve en partie sur la zone des « cinquante pas ». Les différentes familles qui y résident depuis plusieurs années ont déjà entendu maintes promesses et engagements du maire, non suivis d'effet à ce jour.

#### Enfin une réaction du maire

Après plusieurs interpellations adressées au maire, une information apparaît. En effet, au mois de juin, ce dernier nous a présenté un projet. Celui-ci est élaboré en collaboration avec l'Agence des 50 pas et prévoit d'implanter dans ce quartier en bordure de la mangrove une série de blocs d'immeubles en béton de trois et quatre niveaux comprenant des commerces et bureaux au rez-de-chaussée et des logements dans les étages.

Nous avons alors demandé que ce projet

soit présenté dans les meilleurs délais aux administrés du Lamentin qui résident dans ce quartier. Ces familles sont inquiètes et doivent savoir le sort qui leur sera réservé.

#### Pas de réunion d'information pour la population

Nous avons constaté, au bout de six mois, qu'aucune réunion d'information à l'attention des Lamentinois concernés n'était prévue.

Alors Virginie Mian et moi, en notre qualité de conseillers municipaux RPL, nous avons décidé de rendre visite à chacun des habitants de Vieux Pont pour leur remettre en main propre un exemplaire du projet de restructuration de leur quartier élaboré par la mairie et qui va bouleverser leur quotidien.

Nous leur avons vivement recommandé de se constituer en association pour que, le moment venu, ils puissent obtenir que leur point de vue et leur qualité d'occupants légitimes très anciens de la « zone des 50 pas » soient pris en compte.

Nous resterons très vigilants aux côtés de ces Lamentinois pour qu'ils ne soient pas lésés dans cette opération. DMS

### NON AU VIOL DE LA DÉMOCRATIE ! NON À L'OPACITÉ ET À L'ARBITRAIRE !

Depuis plus de 25 ans, la commission permanente du conseil régional vote des aides individuelles dans la plus grande transparence et conformément aux dispositions de la loi en la matière.

Ces aides relèvent non seulement du secteur social mais également ceux de la formation professionnelle, des études supérieures, de l'habitat, du logement, de la culture et des sports.

Or, depuis deux mois, le nouveau président du conseil régional a décidé de dissimuler aux élus de l'opposition l'identité des personnes dont les dossiers sont présentés en commission permanente pour l'attribution de ces différentes aides.

Aucune loi ne justifie un tel diktat.

Il est désormais le seul à connaître le nom des personnes à

qui la région accorde des aides individuelles.

Cette impossibilité pour des élus d'exercer leur contrôle démocratique sur les décisions du nouveau président ouvre la porte à tous les arbitraires, dont certains ont déjà été constatés et dénoncés, dans l'attribution de ces aides individuelles !

Nous tenons à faire savoir à l'opinion publique que les quatre élus patriotes membres de la commission permanente refusent de participer au vote sur les dossiers présentés de cette façon anonyme, sans la garantie du minimum de transparence prévu par les textes.

Nous dénonçons avec la plus grande fermeté cette pratique d'opacité qui permet au nouveau président de région de servir ses « amis politiques » tout en ayant, par ces nouvelles mesures, toute latitude pour écarter les dossiers de citoyens qui n'auraient pas ses faveurs. DMS